



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Projet-de-loi-sur-les-regimes-de-retraite-des-universites-La-CSN-inquiete-de>

Projet de loi sur les régimes de retraite des universités - La CSN inquiète de mesures excessives semblables à celles du projet de loi 3

Date de mise en ligne : dimanche 14 septembre 2014

- Communiqués -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 14 sept. 2014 - À la veille de la rentrée parlementaire, la CSN émet ses préoccupations face à l'issue de sa rencontre avec le ministre François Blais dans le dossier des régimes de retraite des universités, qui sera à l'étude cet automne.

« Le ministre nous a affirmé vouloir déposer un projet de loi en novembre et marcher dans le sillon du projet de loi 3 sur les régimes de retraite du secteur municipal, explique Francine Lévesque, vice-présidente responsable du dossier des régimes de retraite et de la négociation du secteur public à la CSN. Nous ne comprenons pas quelle est l'urgence d'agir et pourquoi il faudrait asséner à ces onze régimes une telle médecine de cheval alors qu'un seul d'entre eux semble être en réelle difficulté », ajoute-t-elle.

Ironiquement, les syndiqués de ce régime en difficulté ont négocié le partage à 50-50 des déficits passés, une mesure contenue dans le projet de loi 3, souligne aussi Francine Lévesque. « Les travailleurs ont de bonne foi accepté de payer, mais n'avaient probablement pas bien mesuré les risques d'un tel engagement qui est aujourd'hui difficile à assumer. On le constate donc ici concrètement : ce mode de partage des déficits que le ministre Moreau veut imposer ne fonctionne pas », renchérit-elle.

Rappelons que le projet de loi 3 contient des mesures draconiennes en accordant aux villes la possibilité de diminuer unilatéralement la rémunération et les conditions de travail des employé-es du secteur municipal et en pénalisant directement les retraités. Il nie également le droit à la négociation et renie des ententes conclues de bonne foi.

« Le gouvernement nous a parlé de son intention de former une table de travail pour se pencher sur la question. Nous estimons que cette table devrait viser l'élaboration de mesures qui donneront aux parties la possibilité de négocier et d'assurer la pérennité de leur régime. À ce titre, il pourra compter sur notre plus entière collaboration », conclut Francine Lévesque.